

Sites naturels sur réservation



La calanque de Sugiton

Face au surtourisme, la France entre dans l'ère des quotas

(1) « Réserver, c'est préserver. » Le slogan, sur fond de mer bleu turquoise, s'affiche dans Marseille et aux abords de sa célèbre calanque de Sugiton, mais Nathan et Louis ne l'ont pas vu. En réservant des entrées pour la piste d'accès, les deux étudiants auraient pu atteindre la calanque facilement. Or, faute de ticket, ce n'est qu'en empruntant « des chemins de pirates à travers la garrigue¹⁾ » et au prix de quelques petites blessures qu'ils ont retrouvé la calanque de Sugiton.

(2) Depuis le début du mois d'août, l'accès à la sublime calanque est limité à 400 visiteurs par jour. Lors du dernier week-end de l'Ascension, un compteur en avait recensé 3 000 dans cette minuscule calanque entourée de roches raides. C'est bien trop pour sa garrigue, son sol et ses

pins, aux racines piétinées chaque année par davantage de touristes. Ces derniers temps, le sentier descendant se dégradait à l'œil nu, juge Nicolas Chardin, le directeur du parc national des calanques. Voilà le site soumis à un quota quotidien. Le mois dernier, l'accès aux îles Lavezzi en Corse a également été limité à quelques milliers de visiteurs par jour.

(3) Réserver gratuitement des sites naturels pour les protéger du surtourisme : ces mesures, qui font passer la protection de l'environnement avant la liberté de circulation, s'inscrivent dans un mouvement général tendant à réserver des activités culturelles, musées et monuments célèbres ou même une ville comme Venise. Pour Didier Réault, le président du parc

45 national, un permis de visite pour voir
une œuvre naturelle, c'est comme
une réservation pour admirer une
œuvre culturelle dans un musée.
Nathan et Louis, eux, voient « des
50 avantages et inconvénients » dans la
réservation de sites naturels. Au rang
des premiers, la tranquillité du
baigneur et l'absence de déchets.
Mais « s'organiser à l'avance »
55 risque de réduire à rien toute forme
d'improvisation.

(4) Avant d'en arriver aux quotas,
une délimitation des sentiers a été
testée, souvent contournée. En été,
60 la route d'accès à d'autres calanques
est fermée aux véhicules. Ailleurs,
les vélos sont interdits. Dans les
débats du conseil d'administration,
des associations écologistes
65 plaident pour une fermeture
complète. Le parc s'y est refusé. « La
réservation, c'est l'outil presque
ultime, le moins mauvais
compromis », souligne Nicolas
70 Chardin. « Ce n'est déjà pas dans la
tradition des parcs français. »

(5) Après cette expérimentation, un
bilan sera dressé. Faut-il élargir la
période de réservation obligatoire ?

75 L'instaurer dans les calanques
voisines ? Simon Jolivet, spécialiste
du droit de l'environnement, estime
qu'il faudra une proportionnalité entre
la protection de l'environnement et
80 celle des libertés. Selon lui, les
pouvoirs publics ont tout intérêt à
essayer d'abord autre chose pour
réguler la fréquentation.

(6) C'est d'ailleurs la stratégie des
85 Grands Sites de France, un réseau
réunissant des espaces naturels
touristiques aussi différents que le
Mont-Saint-Michel ou les falaises
d'Étretat en Normandie. Là, la
90 limitation des parkings, une offre de
randonnées alternatives, les
schémas de circulation sont autant
de solutions étudiées avant d'en
arriver aux quotas. « Il reste en
95 France l'idée très forte qu'un lieu
naturel est ouvert et libre d'accès à
tout le monde », insiste Soline
Archambault, directrice du réseau.
« On a plutôt envie de sensibiliser les
100 visiteurs au fait que l'équilibre de ces
sites est fragile, et qu'outre la
répartition des flux, leur sauvegarde
passe aussi par un changement des
comportements. »

*d'après Le Monde,
du 11 août 2022*

noot 1 la garrigue = het struikgewas op de kalkgronden (Provence)